

**Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes –
Présentation devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions
budgétaires (OGGO), à la Chambre des communes du Canada, relativement à la pandémie de
COVID-19 – Le 22 mai 2020**

Merci, Monsieur le président, et à vous, membres du Comité, de nous donner la possibilité de vous présenter le point de vue des membres du STTP en cette période de grands bouleversements. Avant de commencer, je tiens à souligner le fait que je m'adresse à vous depuis un territoire Anishinabe non cédé.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, qui représente 50 000 membres à l'échelle du Canada.

La majorité de nos membres travaillent à Postes Canada, mais nous représentons aussi des travailleurs et travailleuses du secteur privé, entre autres dans les domaines des messageries, de l'entretien ménager et des soins d'urgence. Bref, le STTP représente des travailleurs et travailleuses essentiels, qui sont en première ligne, et qui n'ont jamais cessé de travailler depuis que les directives de confinement ont été données.

Je tiens à saluer leur travail, leur courage et leur sens de la collectivité. Il n'est pas facile de travailler lorsqu'on vous dit qu'un virus grave se propage. Je tiens de plus à remercier la population de son soutien.

Ma présentation portera principalement sur les problèmes qui se posent aux membres qui travaillent à Postes Canada, où s'applique la réglementation fédérale. Toutefois, je tiens à le préciser : il importe que tous les principes en matière de santé et de sécurité au travail s'appliquent à l'ensemble des lieux de travail, et ce, peu importe la province ou le territoire.

Nos membres craignent d'être contaminés au travail, et l'anxiété augmente lorsqu'on ne sait pas si l'on met en danger les membres de sa propre famille. Il ne faut absolument pas traiter les travailleurs et travailleuses de première ligne comme s'ils étaient facilement remplaçables.

Nous ne sommes pas ici dans la théorie. Jusqu'à maintenant, nous savons que 72 travailleurs et travailleuses des postes ont reçu un diagnostic positif à la COVID-19.

Et le nombre de membres du STTP qui reçoivent ce même diagnostic est en hausse. Cependant, en voulant protéger ces travailleurs et travailleuses, le STTP se butent à des obstacles.

Et ce constat m'amène à notre premier enjeu.

Il incombe au STTP de veiller au respect de la sécurité de ses membres lorsqu'ils sont au travail. Nos conventions collectives et le *Code canadien du travail* comprennent des dispositions (qui obligent Postes Canada à faire intervenir du début à la fin les représentantes et représentants syndicaux en matière de santé et de sécurité au travail, et raison de plus lorsqu'il y a présence d'un danger pour la santé et la sécurité).

Il s'agit de la seule façon dont nous pouvons garantir à nos membres que les mesures appropriées sont prises pour les protéger.

Nous avons des comités locaux mixtes de santé et de sécurité, ainsi qu'un comité national mixte de santé et de sécurité.

Jusqu'à maintenant, nous constatons une inégalité de participation et d'inclusion de ces comités relativement aux méthodes, aux enquêtes, aux recommandations et aux règlements des agences de santé publique.

Dans certains cas, Postes Canada et l'agence de santé publique de la province ou du territoire concerné omettent d'informer ou de consulter nos comités mixtes sans tarder et comme il se doit.

Les documents de santé publique qui devraient être communiqués aux comités mixtes ne le sont pas toujours. Dans certains cas, nous ne savons même pas si ces documents existent ou s'ils sont remis à Postes Canada.

Nous déplorons que Postes Canada et les autorités de la santé publique n'en fassent pas assez en la matière.

Nous avons un rôle actif à jouer pour sauver des vies, tant chez nos membres qu'au sein de la population.

Le gouvernement doit s'assurer que l'Agence de la santé publique du Canada, au moment où elle intervient dans un cas de COVID-19 en milieu de travail, collabore avec les agences de santé publique des provinces et territoires pour s'assurer de la participation de responsables syndicaux en matière de santé et de sécurité.

Nous prions aussi le gouvernement fédéral d'enjoindre à Postes Canada de faire preuve de transparence et d'inclusion dans ses relations avec les comités mixtes de santé et de sécurité, car des vies sont en jeu.

Le deuxième enjeu dont je veux vous faire part concerne l'accès à l'équipement de protection individuelle (ÉPI).

Au début de la crise, nos membres ont eu du mal à obtenir les articles de protection individuelle dont ils avaient besoin. Nous savons très bien la forte demande pour ce matériel en ce moment, mais nous avons dû faire pression sur la direction pour qu'elle en fournisse à nos membres.

La situation est meilleure qu'elle ne l'était, mais nous ne savons toujours pas si l'inventaire est suffisant pour les semaines et mois à venir. À titre d'exemple, Postes Canada fournit maintenant des masques – pour lesquels il a bien sûr fallu insister pendant des semaines – mais elle passe outre les comités de santé et de sécurité pour décider de la priorité de leur distribution.

En ce qui concerne les articles d'équipement de protection individuelle utilisés par nos membres, nous voulons qu'ils se trouvent en tête de liste des plans d'approvisionnement du gouvernement.

Nous savons que nous traversons une période sans précédent. Notre principale revendication a trait à la participation des travailleurs et travailleuses à toutes les étapes du processus décisionnel. Les travailleurs et travailleuses sont sur la ligne de front, et à ce titre, ils sont en droit de s'attendre à être consultés, et à rien de moins.



Pour conclure, nous tenons à souligner combien il est important que les gouvernements et les représentantes et représentants élus tirent des leçons de la crise. Le rôle stratégique de l'État n'est plus à démontrer.

Postes Canada offre un service public essentiel et, grâce à ses infrastructures, elle est présente dans les collectivités de l'ensemble du pays.

Depuis des années, le STTP préconise la diversification du service postal pour mieux desservir la population et jouer un rôle de premier plan dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À l'instar d'autres pays, le Canada doit utiliser son service postal pour offrir un service de vigilance aux personnes âgées et des services bancaires aux collectivités qui en sont privées. Il doit aussi montrer l'exemple en électrifiant le parc de véhicules de Postes Canada. Ces propositions font partie de notre campagne *Vers des collectivités durables*. Il importe maintenant de les inclure dans les discussions entourant la relance économique du pays.

Je vous remercie de votre attention.

/jyl cope 225/abmap scfp 1979

